

Le divorce dans les différentes catégories sociales à Dakar

Fatou Binetou Dial
IRD-UCAD

Depuis le début des années quatre vingt, la situation économique des ménages se dégrade. Le franc CFA a changé de parité en janvier 1994 et dix ans après la crise perdure. De plus en plus, les chefs de ménage et quelque fois plusieurs membres de la famille sont obligés de recourir à des activités dans le secteur informel pour faire face aux besoins du ménage. Parmi les répercussions de cette situation de crise économique il convient de signaler, entre autres, le bouleversement des rôles traditionnels de sexe. L'homme était le pourvoyeur de ressources financières au sein du ménage et c'est à la femme que revenait l'éducation des enfants, le travail domestique. C'est dire donc que la sphère privée était du domaine de la femme tandis que celle du public était réservée à l'homme. L'implication des femmes dans la survie économique du ménage remet en cause cette répartition. L'urbanisation, la scolarisation des filles, le recul de l'âge au mariage, le chômage ont aujourd'hui bouleversé l'institution du mariage. Les hommes ont de plus en plus de difficultés à faire face aux besoins de leur foyer. De plus en plus les femmes sont appelées à sortir du foyer conjugal à la recherche de ressources capables de leur permettre de seconder ou de se substituer à leur mari. La féminisation de tous les secteurs de l'économie informelle en témoigne. Ce bouleversement des rôles dans le cadre du mariage crée des conflits et peut conduire à la rupture. En effet, l'homme est resté tributaire d'un statut passéiste de son statut en décalage avec le mariage en milieu urbain et la place que la femme y revendique. Les femmes aspirent à des statuts supérieurs conformes aux nouveaux rôles qu'elles jouent au sein du ménage et au niveau sociétal.

Les travaux les plus récents sur la pauvreté et les inégalités selon le sexe font apparaître que la pauvreté se conjugue davantage au féminin. Et parmi les femmes pauvres, sont particulièrement nombreuses celles qui se retrouvent chefs de famille. (Bisilliat, 1996). Bien que la situation de chef de famille pour une femme recouvre des expériences extrêmement temporaires qui peuvent se produire dans des conditions très différentes (Pilon, Mama et Tichit, 1997), c'est généralement la configuration des « divorcées avec enfants » qui sert le plus souvent d'archétype de l'appauvrissement féminin. Le divorce aurait comme première et principale conséquence d'accroître la vulnérabilité économique des femmes. La vulnérabilité des femmes pauvres divorcées est avant tout une vulnérabilité essentiellement relationnelle (Martin, 1997).

Que se passe t-il lorsque le couple se sépare ? Comment est ce qu'on divorce à Dakar? Quelles sont les causes de divorce ? Quelles sont les suites du divorce à Dakar ? Voilà un certain nombre de point qui guideront les réflexions présentées ici.

La place prépondérante du mariage

Le mariage est au Sénégal, comme dans beaucoup de pays africains un rite incontournable pour les femmes. Il constitue la seule manière légitime de fonder une famille socialement reconnue. La place prépondérante du mariage au Sénégal est confortée par la religion. En Islam¹, le

¹ Le Sénégal est un pays peuplé à 95% par des musulmans.

mariage est une recommandation divine, plusieurs hadiths et versets du Coran incitent au mariage. La religion musulmane insiste beaucoup sur la nécessité d'obéissance et de soumission des femmes envers leur époux. En effet, certains hadiths font de la soumission de la femme à son mari un gage d'entrée au paradis par exemple : « Deux prières n'arrivent pas au ciel, celle de l'esclave en fuite et celle de la femme qui désobéit à son mari ». Un autre hadith parle de reléguer les épouses les plus indociles dans les lieux où elles couchent et reconnaît au mari le droit de les frapper. L'Islam justifie et nourrit le discours idéologique sur le mariage prôné par les hommes certes mais maintenus par les femmes elles-mêmes qui adhèrent à ce modèle comme le seul possible. C'est à travers le mariage que l'individu, homme comme femme accède à l'âge adulte. La première valeur sociale d'une femme, c'est d'être d'abord et avant tout une femme mariée c'est à dire une épouse et une mère. Le mariage demeure une règle sociale très forte au Sénégal².

Cette institution du mariage en règle sociale se traduit chez les jeunes filles par l'urgence du mariage, qui en effet trouve son fondement dans un discours idéologique traditionnel sur le mariage. Celui-ci est perpétué, d'une part par les vieilles générations envers les jeunes générations et d'autre part, par un discours ambiant dans la société, véhiculé par les proverbes, les chansons populaires et les pièces de théâtres diffusées à la télévision.

L'impact de ces deux vecteurs de transmission à savoir les médias et le discours idéologique sur le mariage peut être mesuré par des pratiques courantes très ordinaires comme les prières formulées à l'endroit des jeunes filles et des jeunes femmes sortie d'union pour trouver un mari rapidement et de préférence un bon mari (c'est à dire qui soit pieux et généreux, donc riche). La question « qu'est ce que tu attends pour te marier ? » est une question naturelle et ordinaire que tout le monde pose à toute célibataire. Par contre, la question sera abordée tout autrement avec une femme de quarante ou cinquante ans qui n'est pas encore en union. Elle s'est éloignée de la norme sociale du mariage, elle soulève de la compassion de la part de ses pairs et de sa famille. Il y a donc une pression sociale qui s'exerce sur les jeunes filles, mais cette pression est aussi exercée sur les femmes qui sortent d'union par divorce ou par veuvage. La rapidité du remariage en témoigne. Cependant, la femme qui a déjà vécu en union a plus d'excuses que la jeune fille qui n'a jamais été en union. De la même manière, la veuve a plus d'excuses sociales de ne pas être remariée que la femme divorcée, elle a subi cette situation, alors que la femme divorcée peut avoir été à l'origine de son divorce. De plus, ce n'est pas parce qu'il y a échec du mariage qu'il ne faut pas réessayer une autre union, alors que la veuve est censée « pleurer et prier pour son défunt mari ».

Cette primauté du statut d'individu marié peut s'expliquer par le caractère tabou de la sexualité au Sénégal. Elle ne se conçoit que dans le mariage, ni avant, ni bien sûr, en dehors du mariage. Seule la sexualité dans le mariage est socialement reconnue. La sexualité reste alors le domaine des adultes ou plus exactement des personnes en union.

La suprématie des hommes sur les femmes dans le mariage est légitimée par une supposée prise en charge totale des besoins économiques de la femme et des enfants par le mari. Après une autonomie économique elles aspirent à des statuts supérieurs conformément aux nouveaux rôles qu'elles jouent tant au niveau de la famille, qu'au niveau sociétal d'autant plus que les hommes ont perdu leur statut d'unique pourvoyeur des ressources. La crise économique que traverse le pays et les conséquences qui en découlent comme le chômage ou l'incapacité de faire face à

² A cinquante ans, seulement une femme sur mille n'a jamais été mariée. (EDS III, 1997)

l'ensemble des besoins du ménage expliquent ce décalage entre le mariage du point de vue des normes religieuses et sociales et ces réalités concrètes.

Mariage et divorce : un couple inséparable

La dynamique du mariage, du divorce et du remariage au Sénégal ne peut être comprise que dans une perspective d'ensemble. Autrement dit, les logiques sous-jacentes du divorce des femmes n'ont de sens que par rapport à leur(s) mariage(s) et au remariage. L'ampleur du divorce est sous-estimée par les statistiques classiques. Selon l'EDS III qui date de 1997, il n'y a que 4% de divorcées au Sénégal. La rapidité du remariage occulte l'ampleur du phénomène. D'après les enquêtes biographiques, environ une union sur trois à Dakar se termine par un divorce (Antoine, Dial, 2003). Le divorce au Sénégal se fait sous deux formes : judiciaire et par répudiation. En 1972 une nouvelle loi portant code de la famille est votée et les femmes ont le droit de demander et d'obtenir le divorce. Bien qu'on ait vu augmenter le nombre de procédures de divorces sur l'initiative des femmes, la nouvelle loi n'a pas pu cependant empêcher une très grande partie des ruptures d'unions continuer de se faire de manière traditionnelle. La répudiation, véritable marque de la supériorité des hommes sur les femmes, demeure une pratique courante. La polygamie ne vient pas simplifier le sort des Sénégalaises³. En effet, la polygamie se porte très bien à Dakar. L'espoir de la voir disparaître avec la modernité et la scolarisation des filles ne s'est pas concrétisé. En plus de sa pratique dans les vieilles générations, les jeunes femmes diplômées adoptent ce régime matrimonial pour rentrer dans la norme en vigueur, être ou avoir été mariée. Dans notre enquête deux cent femmes connaissent ou ont connu cet état matrimonial⁴.

L'étude conduite à Dakar auprès des divorcées

La recherche présentée ici s'appuie sur une étude biographique et des entretiens qualitatifs réalisés pour compléter les informations collectées⁵. Elle avait pour objectifs de déterminer les conséquences de la crise sur la dynamique familiale, le passage à l'âge adulte et les stratégies éducatives à Dakar. Elle a introduit deux dimensions essentielles des dynamiques sociales : celles des relations de genre et celles des catégories sociales. La population choisie se veut représentative des différentes classes de population (catégories pauvres, moyennes ou intermédiaires et aisés) sur lesquelles nous centrons l'analyse) au sein de l'agglomération dakaroise (Dakar et sa banlieue Pikine). Selon les bases retenues pour établir la « hiérarchie » des catégories sociales établies spécifiquement pour Dakar, on retrouve une proportion plus importante de pauvres. Il faut garder à l'esprit que si la pauvreté est une réalité sociale, il demeure difficile d'en déterminer les contours. Le pauvre est aussi une construction statistique et la proportion de pauvres peut donc changer d'un indicateur à un autre. On relève selon notre typologie 54,5 % de ménages considérés comme pauvres ; environ un tiers (30,4%) que l'on

³ L'Islam reconnaît et autorise la polygynie. Un verset dit « épousez les femmes qui vous plairont par deux, trois, quatre. Si vous craignez d'être impartial n'en épousez qu'une seule ». Cette seconde phrase, oublié par beaucoup d'hommes, est importante : elle peut être perçue comme une restriction à la polygamie : quel homme peut-être sûr qu'il traite de façon égalitaire ses épouses matériellement et sentimentalement ?

⁴ Une femme un peu âgée a plus de chance d'épouser un homme déjà marié. En effet une femme de 30 ans risque de se marier avec un homme environ 8 à 10 ans plus vieux qu'elle. Or sur le marché matrimonial il ne reste guère d'hommes de ces âges, disposant de ressources et qui ne sont pas déjà mariés

⁵ Depuis 2001 je participe à une recherche collective dirigée par Philippe Antoine et Abdou Salam Fall au sein de l'équipe JEREMI (Jeunesse Recompositions familiales, Éducation, Mariage et Inégalités). (Antoine, Fall, 2002). Cette enquête qui s'inscrit dans le projet « Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres » a été conduite par une équipe de démographes, de socio-anthropologues et de socio-démographes. L'étude a bénéficié d'un financement du CODESRIA. Je conduis ma thèse dans le cadre de ce projet.

peut considérer comme intermédiaire, enfin une minorité dont la situation peut-être considérée comme relativement bonne et qualifiée d'aisée (15,1). Il s'agit là d'estimations qu'il faut prendre comme des ordres de grandeur. Selon nos critères environ la moitié de la population dakaroise peut donc être considérée comme pauvre.

Le questionnaire biographique comprenait six modules⁶. La première phase de l'étude a permis de recueillir 1205 biographies. A la suite de cette enquête, j'ai pu constituer un échantillon plus large de divorcées, afin de recueillir des données qualitatives. Cet échantillon a été choisi en fonction des hypothèses qui émergeaient des résultats du quantitatif et aussi de celles que j'avais émises à la suite de travaux antérieurs (Dial, 2000 et 2001). L'enquête biographique me permet de sélectionner des personnes répondant à certains critères. Vu le nombre insignifiant de personnes restant divorcées, il me fallait considérer l'ensemble de la vie matrimoniale, ce qui augmentait le nombre de personnes concernées, et permettant d'appréhender l'ensemble du parcours matrimonial.

- Du fait que les divorcées judiciaires étaient dans leur grande majorité des femmes instruites et actives (qui dès le mariage ont souvent un capital culturel, relationnel et des sources de revenus), je voulais donner la priorité aux femmes plus démunies tant sur le plan des revenus que du capital social, faiblement ou pas du tout instruites, pour voir les différences de stratégies au divorce.
- Je m'interrogeais particulièrement sur les femmes divorcées qui parvenaient à le rester. La plupart de celles qui ont connu l'événement divorce dans leur vie matrimoniale, étaient, au moment de mes entretiens (à Saint-Louis comme à Dakar) déjà remariées. J'ai donc privilégié les femmes divorcées non remariées dès que je pouvais les identifier.
- Du fait de la similitude de discours des divorcées judiciaires auprès desquelles j'avais déjà antérieurement des entretiens à Dakar et à Saint Louis, j'ai privilégié celles qui n'avaient pas connu de divorce judiciaire ou plutôt celles dont je n'avais pas déjà rencontré le profil lors de mes expériences de terrain antérieures. Ayant surtout rencontré auparavant des femmes des « classes moyennes », j'ai privilégié alors les femmes plus aisées et les très pauvres. La catégorie sociale était donc un critère de sélection important dans la constitution de mon échantillon.

C'est l'analyse du parcours matrimonial des femmes qui permet de mieux appréhender le divorce et ses suites. Mes toutes premières hypothèses étaient les suivantes. L'autonomie des femmes passe par deux étapes : le mariage pour se libérer de la pression familiale et obtenir un statut social, ensuite le divorce pour s'émanciper en travaillant afin de se procurer une source de revenu et en opérant un choix actif du futur conjoint. Le divorce étant selon mes hypothèses, le seul moyen qui permette aux femmes de se libérer de la contrainte maritale⁷ ou de se séparer d'un conjoint qu'elle n'aime pas ou plus. Ayant débuté mes premières recherches sur une population spécifique de divorcées, celles qui sont passées par le tribunal, j'ai pu constater combien cette démarche est mal perçue socialement. En effet, le recours à la procédure judiciaire est stigmatisé car pour la plupart des personnes le divorce doit rester dans la sphère familiale : on n'a pas besoin de l'intervention de la justice. Tout comme le mariage, le divorce doit être une affaire de famille. Faire intervenir l'appareil judiciaire c'est presque reconnaître l'échec du groupe social c'est à dire de sa famille (que ce soit l'oncle responsable du mariage de la femme, le père social qui a donné sa main, ou les amis du mari ou ses frères à qui la femme ou l'homme peut faire appel en cas de conflits). Les personnes enquêtées, bien qu'échaudées par un premier divorce, aspiraient à mener une vraie vie de femme : presque toutes les enquêtées

⁶ J'étais chargée du module 4 c'est à dire celui qui concerne la dynamique matrimoniale.

⁷ Surtout lorsque le mari refuse que sa femme travaille

s'étaient remariées. Divorce et remariage sont inséparables au Sénégal. Par ailleurs, dans l'étude des causes de divorce, il est apparu que la formation du couple, la dot, le vécu en union, les liens de parenté se sont révélés être des outils indispensables pour la compréhension des conflits conjugaux et des ruptures. Le divorce n'est alors qu'un moment, qu'un état transitoire du cycle matrimonial. J'étais également intéressée par les modalités d'entrée et de sortie d'une union polygamique et seule les femmes ayant un parcours matrimonial complexe avaient cette expérience. Pour moi, choisir de vivre dans un ménage à trois quatre ou cinq ou dans un couple monogame renvoyait à des réalités très différentes, et pourtant les femmes semblaient passer d'un type d'union à un autre. Je voulais donc leur donner la parole pour qu'elles relatent leurs différentes expériences et leurs motivations.

En définitif, j'ai un échantillon de cinquante individus composé de sept hommes dont six sont remariés. Deux d'entre eux n'ont qu'une seule femme et les quatre autres sont en polygamie. Quinze femmes interrogées sont encore divorcées dont quatre d'un ménage monogame et onze d'une union polygamique. Huit sont remariées en monogamie et enfin onze femmes sont remariées en union polygamique. Quatre femmes n'ont jamais divorcé et elles constituent mon échantillon témoin.

Quelles sont les causes de divorce des femmes ?

Les causes et explications mises en avant ne sont pas toujours les vraies raisons mais elles correspondent à ce qu'il est possible socialement de dire. Ces causes peuvent être regroupées en trois grands groupes : les causes d'ordre matériel, les problèmes de couples et les causes d'ordre familial.

Les causes matérielles

La plupart des enquêtes (Thoré, 1962 ; Diop, 1985 ; Dial, 2001) ainsi que les résultats de notre travail convergent pour faire du défaut d'entretien de la femme par le mari la principale cause de divorce. Il peut être dû à l'absence ou l'insuffisance de ressources du mari à qui revient la charge de sa femme et de sa famille. Le défaut d'entretien peut aussi être lié à l'alcoolisme du mari et aux conséquences économiques qui peuvent en découler. Il faut remarquer que le défaut d'entretien ne renvoie pas à une même réalité selon que l'on est dans les couches les plus pauvres où c'est une question de survie qui se pose, ou dans les couches aisées où c'est l'ostentation ; la voiture, les bijoux bref l'accessoire. L'arrivée d'une nouvelle épouse peut aussi être une cause de rupture du fait qu'elle augmente les charges du mari.

Les problèmes de couples

Dans les causes liées aux problèmes de couple il y a le manque d'amour ou le besoin de se débarrasser d'un conjoint que l'on n'a pas choisi et que l'on n'aime pas. La mésentente dans le couple (les problèmes de tempérament et le travail des femmes perçues par certains hommes comme offrant trop de liberté.) Il y a aussi les problèmes que peuvent poser une nouvelle épouse plus jeune ou une coépouse préférée.

Les causes familiales

Sont particulièrement évoqués les problèmes de la cohabitation entre le couple et la belle-famille des deux côtés c'est à dire tant du côté du mari (ses beaux-parents et ses beaux-frères et belles-sœurs) que de la femme (ses beaux-parents et ainsi que les frères et sœurs de son mari). Nous verrons dans les exemples qui suivent que le mariage ou le remariage peut, dans les couches pauvres ne pas être suivi de cohabitation des conjoints. L'absence de résidence autonome du

couple est fréquente. Le couple peut aussi s'installer tout en hébergeant d'autres parents que ce soit du côté de la femme ou du côté de l'homme (nièce, neveu ou enfants confiés) de sorte que l'homme ou la femme ne se sente pas chez elle ou chez lui.

Contrairement aux apparences⁸ le mariage entre individus des différentes castes, continue à poser des problèmes au sein des familles. Malgré la montée du religieux (l'Islam) qui ne reconnaît pas cette division sociale, ces mariages « mixtes » ne sont pas toujours acceptés.

Trois trajectoires matrimoniales révélatrices des différences entre catégories sociales

Je vais présenter quelques cas de parcours matrimoniaux, pas tous complexes, mais qui s'avèrent assez symptomatiques des situations rencontrées. Trois cas de femmes sont retenus. Ces femmes appartiennent aux trois catégories sociales de l'enquête, à savoir aisée, intermédiaire et pauvre. Ces cas montrent la diversité des parcours et reflètent les stratégies que les femmes mettent en œuvre pour faire face aux exigences d'une société imprégnée de tradition et qui privilégie le mariage comme seule manière de fonder une famille.

Un parcours matrimonial complexe dans une situation de grande pauvreté

Amy Sow, 53 ans, très pauvre, vendeuse de poisson, quatre fois mariée, 9 enfants, aujourd'hui remariée avec son deuxième mari. C'est l'une des femmes les plus pauvres de mon échantillon. Amy Sow a été mariée à l'âge de 13 ans par son père à un de ses amis. Elle ne voulait pas de ce mariage, car elle n'aimait pas cet homme trop vieux et qu'elle ne connaissait pas. Ses amies se moquaient d'elle à ce sujet. Jusqu'à l'âge de 15 ans le mariage n'a pas été consommé, car à chaque fois qu'elle était de tour⁹ elle se dérobait en allant se réfugier dans l'arbre qui se trouvait dans le cimetière situé en face de chez elle. Amy Sow a eu un premier enfant, puis un second qui est décédé par la suite. Après ce deuxième accouchement, elle demanda le divorce et quitta son mari. Elle fait ensuite la rencontre de Moussa, un célibataire dont elle tombe amoureuse et qui l'épouse. Ils ont eu 8 enfants. Ils ont divorcé ou plutôt Moussa l'a abandonné pendant quatre ans après trois répudiations pour se remarier avec une autre femme (une parente) qui ne vit pas à Dakar mais au Fouta dans le Nord du Sénégal. Amy Sow en a souffert pendant quatre mois, elle raconte ceci concernant cette période : « J'étais maigre, je n'arrivais pas à avaler quoi que ce soit, j'étais vraiment malheureuse, tout cela était le fruit des manigances de sa famille qui trouvait que je n'allais pas suffisamment au village et que je ne m'occupais pas suffisamment d'eux ». Puis elle s'est mariée avec Maodo qui avait déjà une autre femme. Elle connaissait cet homme auparavant car il la soutenait matériellement depuis un certain temps. Il lui envoyait tous les matins deux baguettes de pains pour le petit déjeuner des enfants. Lorsqu'il a vu qu'elle n'était plus mariée, il lui a proposé de se marier et elle a accepté. Maodo, son nouveau mari, pour pouvoir passer la nuit avec elle, avait loué une autre chambre dans la maison où Amy Sow avait elle-même loué une chambre avec ses huit enfants et ses trois petits-fils. (Une de ces filles venait juste de décéder des suites de couches et elle a pris la garde de ses trois petits enfants.). Amy Sow tomba enceinte et fit une fausse couche au cours de ce nouveau mariage.

Tout le quartier disait à Maodo, son nouveau mari, qu'il s'était « fait avoir » car elle avait accepté de l'épouser juste pour pouvoir se remarier par la suite avec son ex-mari qui l'avait répudiée à trois reprises. En effet, la condition pour qu'ils puissent se remettre ensemble, c'était qu'elle se remarie auparavant avec un autre homme et qu'ensuite elle divorce, afin qu'elle puisse se remarier enfin avec son ex-mari Moussa.

⁸ le brassage entre individu noble et casté pose de nos jours moins de problèmes sociaux que vingt ou quarante ans avant

⁹ Son premier mari était un polygame

Un soir, alors que Maodo rentrait du travail, le fils aîné de Amy Sow l'interpelle, le menace avec un couteau et lui défend de dormir à la maison et même lui enjoint de se séparer de sa mère. Maodo accepta de la répudier et en profita pour lui dire qu'il pensait qu'Amy Sow s'était servi de lui pour pouvoir se remarier avec son ex-mari, raison pour laquelle d'ailleurs elle avait provoqué sa fausse couche car elle ne voulait pas avoir d'enfants de lui.

Elle se retrouvait seule à nouveau. Son deuxième mari qui s'était installé au village depuis son remariage avec sa cousine fut transféré à Dakar pour des raisons de santé. Il fit appel à Amy Sow pour qu'elle vienne l'assister à l'hôpital. Elle refusa catégoriquement, mais tous ces enfants la supplièrent d'y aller et elle finit par céder. A la sortie de l'hôpital de Moussa, son fils aîné profita de la visite de son oncle (frère de sa mère) au village pour lui donner six kilos de colas qu'il remettra à son père Moussa pour sceller à nouveau le mariage avec sa mère Amy Sow. Son père accepte, d'autant que le refus des parents porte malheur à l'enfant organisateur du remariage de ces parents¹⁰. Moussa est donc redevenu son mari. Il a toujours sa première femme au village avec qui il a eu des enfants et il lui rend visite au village à chaque fois qu'il en a l'opportunité. Moussa était chauffeur et ne fait plus rien maintenant. Il a de bonnes relations dans Dakar qui lui donnent de l'argent de temps à autre. Ces amis avaient d'ailleurs pris en charge les frais de son hospitalisation. Amy Sow n'exige rien du tout de lui car elle dit qu'il a déjà tout fait pour elle lorsqu'il travaillait au début de leur premier mariage.

Les treize personnes de sa famille vivent tous dans une seule chambre qui lui coûte 2500 francs CFA, qu'elle a pourtant du mal à trouver. Elle vend du poisson devant le pas de sa porte. Elle vit avec ce que ses enfants ramènent d'une journée de travail et des restes de nourriture que les voisins lui donnent. Une de ces filles, qui a dix-sept ans, est enceinte et celle qui a treize ans devrait sous peu être mariée au veuf de sa défunte sœur. Les frères de Amy Sow ne sont pas d'accord, non sur le principe du sororat, mais sur le choix de leur jeune nièce. Ils préfèrent que le veuf, âgé de trente-sept ans, se remarie avec une autre sœur de son ex-femme, plus âgée. Mais il préfère celle qui a treize ans, à celle qu'on lui propose qui a seize ans car elle est déjà mûre et peut nuire à l'harmonie du futur couple qu'ils formeront. Il promet même de ne pas avoir des relations sexuelles avec elle jusqu'à ses quinze ans. Amy Sow, elle, est d'accord pour que sa fille de treize ans se marie avec son gendre, car il est gentil, sans problème et généreux.

Amy Sow a d'abord été dans une union polygame, après son divorce, elle s'est remariée avec un célibataire¹¹ et était donc dans un ménage monogame. Après son deuxième divorce, elle se retrouve à nouveau dans une union polygamique car elle s'est remariée avec son ex-mari mais qui avait changé de statut entre temps. Il apparaît que l'absence de choix du conjoint peut nuire à l'épanouissement du couple et conduire au divorce. L'immixtion de la belle-famille dans le couple influe également négativement. Si Amy Sow avait eu la chance de se marier pour la première fois avec Moussa, son deuxième mari, et si sa belle-famille n'avait pas souhaité que son mari se remarie dans le village, peut être qu'elle aurait eu une vie matrimoniale moins complexe. L'exemple de Amy Sow montre aussi que les enfants peuvent intervenir dans le parcours matrimonial des femmes. Le cas de Amy Sow témoigne de l'adhésion très forte des femmes non instruites à l'idée du mariage comme seul moyen d'avoir une reconnaissance sociale. Les multiples mariages de Amy Sow ne lui ont vraiment pas apporté grand chose. Son premier mariage était synonyme de souffrance. Elle rencontrera l'amour avec son second mariage mais pas plus car elle a été obligée d'entamer des activités de commerce au marché de poisson dès la naissance de son troisième enfant. Cet homme l'abandonnera aussi pour une co-épouse beaucoup plus jeune. Et comme ses enfants ne voulaient pas que leur intimité soit

¹⁰ Cela peut être une des raisons de la réussite de ce type de tentative.

¹¹ Parmi les hommes célibataires, seuls les pauvres épousent une femme divorcée lors de leur premier mariage.

perturbée par la présence d'un autre homme que leur père, elle divorcera, même si plus tard elle était contente de retrouver son unique amour. Il y a d'ailleurs un proverbe wolof qui dit que la femme ne divorce pas, elle change d'homme, « djiguène dou tass, dafay wéthi dieukeur ». Les femmes des catégories pauvres illustrent bien ce propos. Amy Sow n'a rien mais elle a au moins un mari.

Son parcours matrimonial est complexe non seulement parce qu'elle est extrêmement pauvre mais parce qu'elle a débuté sa carrière matrimoniale très tôt à 13 ans. Ses nombreuses filles à qui elle n'a pas pu offrir l'instruction ni l'autonomie connaîtront des parcours à peu près similaires. Les femmes pauvres et très pauvres que j'ai rencontré ont connu des parcours semblables avec à la place de certains divorces, des veuvages.

La situation d'après divorce peut prendre, pour les femmes pauvres, une grande diversité. Sans aucun doute, le divorce appauvrit sensiblement les femmes de la classe intermédiaire richement mariées, qui étaient de plus généralement inactives selon le modèle sénégalais. Mais en ce qui concerne les femmes pauvres, le divorce ne semble guère influencer sur leur niveau de vie. Pauvres avant le mariage, pendant la vie conjugale, elles se retrouvent pauvres de la même façon après le divorce. La seule différence réside sans doute dans le fait d'avoir des enfants à charge. Il n'est donc guère pertinent, pour cette catégorie de femme de parler d'une vulnérabilité supplémentaire induite par le divorce. Comme l'illustre le cas d'Amy Sow, leur vulnérabilité et leur pauvreté tiennent de toute évidence à leurs absences de ressources personnelles, économiques bien sur mais pas seulement : elles n'ont ni capital scolaire minimal ni capital social hors des ressources familiales. En revanche, dès qu'une femme est capable de trouver, par son activité, les ressources minimales de sa survie et de celle de ses enfants, son statut matrimonial apparaît de faible importance : un mari inactif n'est simplement qu'une charge de plus. Si elle peut l'assumer, elle restera sans doute mariée car le titre d'épouse lui donne une autonomie sociale réelle, lui permettant de gérer sa vie et ses intérêts. Mais que le mari se comporte de façon déraisonnable à ses yeux, et elle pourra elle-même choisir de divorcer. Dans ce type de parcours, on ne peut considérer les femmes comme des victimes abandonnées, elles sont généralement actives dans le processus de séparation. Toutefois cette liberté d'action est elle-même contingente du niveau de pauvreté. A partir d'un certain stade de dénuement, toute modification du statu quo n'apparaît même pas comme appartenant au champ des possibles. Les plus pauvres des pauvres ne divorcent même pas.

L'appréhension du remariage

Sira Niang, 42 ans, trois garçons, catégorie intermédiaire, salariée, divorcée depuis 9 ans. Sira Niang s'est mariée à l'âge de vingt-cinq ans avec Tapha qu'elle avait rencontré dans des cérémonies de chants religieux. Un marabout avait repéré Sira Niang dans la dahira¹² qu'elle fréquentait et avait envoyé Tapha pour avoir plus d'informations sur elle. Sira Niang et Tapha sont tombés amoureux et se sont mariés. Son mari avait deux ans de plus qu'elle. Sira Niang est aide soignante dans un laboratoire, elle a un niveau BFEM. Tapha était un arabisant. Ils ont eu trois garçons ensemble. Sira Niang avait une co-épouse car son mari était déjà marié. En plus de son activité salariale, elle a toujours eu des activités parallèles (elle vendait de l'encens et avait un petit commerce de tissu qu'elle allait chercher en Gambie). Elle menait ses activités pour seconder son mari, mais aussi pour soutenir sa famille d'origine car elle est la seule personne à avoir un travail rémunéré. Sira Niang avait rejoint le domicile conjugal de son mari, non loin de son lieu de travail et de chez ses parents, où je l'ai trouvé pour l'entretien. Elle vit en location non loin de chez ses parents (son père et ses frères et sœurs) et passe la journée avec eux. Sa mère est décédée. Elle a divorcé, il y a aujourd'hui neuf ans. Son couple était harmonieux, son

¹² Cérémonie nocturne ou diurne de chants religieux. C'est un moment de rencontre entre marabout et talibés mais aussi d'échanges entre talibés, hommes et femmes.

mari était amoureux d'elle et n'hésitait pas à lui mijoter de petits plats lorsqu'elle était souffrante, ni à aller chercher de l'eau en bas de l'immeuble lorsqu'il y avait des problèmes de pression. Sira Niang n'a pas été répudiée et au contraire son mari ne voulait pas prononcer le divorce malgré qu'il l'ait abandonné pendant sept ans. Le couple a eu un différend (elle refuse catégoriquement d'en parler) et pendant deux ans, elle a refusé de remplir le devoir conjugal. Son mari a tenté de la faire revenir sur sa décision, mais Sira Niang est restée ferme sur sa décision car son amour propre a été bafoué par son ex-mari, dit-elle. Un beau jour, Tapha est parti et n'est plus jamais revenu, leur dernier fils avait alors deux ans. Sira Niang a toujours cherché à ce que Tapha prononce le divorce de manière traditionnelle (c'est-à-dire qu'il la répudie) mais ce dernier a toujours refusé en répondant à ceux qu'elle envoyait, pour qu'il prononce la formule, qu'il ne le ferait jamais et qu'elle restera toujours sa femme.

Durant les périodes de tensions au sein du couple (c'est à dire les deux ans de séparation sous le même toit) la mère de Sira Niang a été neutre dans le conflit mais son père lui disait toujours que la meilleure chose qu'elle pouvait faire c'est de se séparer de son mari. Sira Niang est restée ainsi durant sept ans car lorsque son mari est parti, sa mère était très malade et elle préférait s'occuper d'elle plutôt que de se lancer dans une procédure judiciaire. C'est à la mort de sa mère qu'elle décida de changer sa situation matrimoniale. Cette période coïncidait avec les vacances de son frère qui vit en Italie. Arrivé à Dakar, celui-ci est allé, à sa demande, voir son mari, pour lui demander de répudier Sira Niang, Tapha lui fait alors la promesse d'aller chez elle pour le faire. Il ne viendra jamais. Son grand-frère, sur le point de repartir et voyant que Tapha n'a toujours pas respecté sa promesse et qu'il risquait de ne jamais le faire, lui dit de prendre elle-même les choses en main et de trouver une solution en amenant Tapha en justice. Ainsi sous les conseils de son frère, elle entreprit une procédure pour pouvoir divorcer et prétendre à un éventuel remariage. Tapha n'a jamais répondu aux convocations du tribunal. Le guide spirituel de son mari, a d'ailleurs convoqué Sira Niang pour lui dire d'abandonner la procédure en lui demandant les raisons de ses actes. Il lui a proposé de l'argent pour qu'elle arrête, pensant qu'elle le faisait pour recevoir de l'argent de son mari. Mais cela n'a pas suffi pour la convaincre, elle est allée jusqu'à la fin de la longue procédure. Elle a tenu à ce qu'aucune pension alimentaire ne soit versée pour ses trois enfants, car c'était toujours elle qui s'occupait des enfants lorsqu'elle était avec son mari. Selon elle, aucune pension de son mari ne pourrait suffire à entretenir correctement ses enfants, et en plus cela pouvait faire penser que c'est pour de l'argent qu'elle l'a attaqué en justice, qu'elle a couru après une répudiation pendant sept ans. Juste après son départ, Tapha envoyait de l'argent pour les enfants mais il a arrêté de le faire. Son dernier enfant n'a jamais vu son père, il l'a aperçu seulement à la télévision lors de cérémonies de chants religieux¹³). Elle s'étonne du comportement de son ex-mari qui dormait pourtant toujours avec son bébé sur le ventre et qui était très attentionné. Elle a appris récemment que Tapha était séparé de sa coépouse à l'époque et qu'actuellement il est remarié à une belle femme, une dryanké.

Sira Niang regrette aujourd'hui deux choses : d'avoir exigé la répudiation et d'avoir été en justice. Elle dit : « si c'était à refaire, je n'irai pas au tribunal » même si plus tard elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas rester avec ce statut hybride, ni mariée ni divorcée. Le tribunal lui a permis d'arracher le divorce que son mari lui refusait. Et sous le poids de la solitude, elle regrette de ne pas avoir choisi de rester ni mariée, ni divorcée. Son divorce ne lui a rien apporté si ce n'est d'avoir une situation matrimoniale claire. Elle est aujourd'hui libre de se remarier mais les choses ne se présentent pas favorablement. D'une part, elle vit dans le souvenir de son unique mariage qu'elle relate avec beaucoup de passions et d'autre part, depuis son divorce, elle

¹³ Tapha est un homme important dans un mouvement religieux

a choisi de moins sortir et d'être plus casanière. Elle refuse de serrer la main des hommes pour écarter toutes tentations de « déviation », déviation car lorsque je lui ai demandé s'il lui arrivait de voir des hommes depuis qu'elle est séparée, elle m'a répondu « allakhou akbar » « louange à Dieu » pour me dire que cela ne lui a jamais traversé l'esprit. Son comportement s'explique par plusieurs raisons. Premièrement, elle se sent coupable car, elle est la seule femme qui a divorcé dans sa famille : elle dit « toutes mes sœurs sont en union » deuxièmement, ces fils avec qui elle vit dans un petit appartement ne sortent même pas de la pièce lorsqu'elle reçoit un homme. Ils sont sans doute jaloux de voir leur mère accueillir un homme autre que leur père. Troisièmement point elle n'exclut pas l'idée de se remettre un jour avec son ex-mari qui cherche à revenir d'après ce qu'elle m'a dit. Elle s'y oppose car elle appréhende cette future mise en couple dans la mesure où trop de choses se sont passées. Actuellement elle n'a aucune coordonnée de son ex-mari qui vit pourtant à Dakar. Par exemple, elle ne peut même pas le prévenir si quelque chose arrivait à leurs enfants. Elle dit « *c'est tout de même leur père, je voudrais que mes enfants connaissent aussi la famille de leur père, qu'ils aient plus de contacts mais je suis vraiment mal placée pour entretenir de telles démarches qui auraient certainement un goût de reconquête de mon ex-mari, ce qui n'est pas le cas.* ».

Avec cet exemple nous voyons que la femme peut être contrainte malgré sa volonté de recourir au tribunal. Les hommes influent sur la décision des femmes : dans ce cas précis elle applique les recommandations de son frère. Les femmes passent de l'autorité du père à celui du fils en passant par celle du mari et du grand-frère. Sira Niang regrette certainement ce divorce, la solitude lui pèse. Elle n'a d'ailleurs pas vraiment de liberté, avec la pression de sa famille le jour et celle de ses garçons le soir. Son discours est contradictoire car elle vit dans une société en pleine contradiction. Elle dit qu'elle regrette parce que le modèle dominant au Sénégal est la femme mariée. Elle est restée divorcée car elle a fait le choix de ne pas se remarier. Ce discours traduit en fait l'absence d'opportunités de le faire. Sira Niang est restée divorcée parce qu'elle gagne de l'argent, pas beaucoup mais suffisamment pour être autonome. Elle a d'ailleurs un terrain où elle est en train de construire. Sira Niang vit mal son divorce malgré le fait qu'elle n'a pas été répudiée. Elle s'est même battue pour l'arracher de son ex mari qui ne voulait pas, d'une part parce que la répudier lui donnait le droit de l'attaquer en justice, et d'autre part la répudier c'était aussi lui donner la possibilité de se remarier. En réalité le choix du conjoint de Sira Niang qui apparaît comme libre ne l'est pas en réalité. Certes ses parents ne lui ont pas choisi un conjoint, elle a fait elle-même son choix. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'elle s'est mariée tardivement à son époque : « je me suis mariée tard, j'avais 25 ans, ma petite sœur s'était mariée depuis très longtemps et avait déjà de grands enfants » Sira Niang n'a pas pu choisir son conjoint, elle s'est trouvée un mari pour ne pas être marginalisée. La nécessité du mariage l'a conduit à précipiter son choix : elle a trouvé un mari plutôt qu'elle ne l'a choisi.

La difficulté de rester divorcée

Tabara, 57 ans, aisée, secrétaire à la retraite, divorcée depuis 34 ans. Je la surnomme : la vraie divorcée autonome. Elle voudrait quand même maintenant trouver un mari car le mariage est une recommandation divine. Tabara s'est mariée jeune, avec un homme à qui elle avait été promise. « C'est un mariage, dit-elle, que je ne pouvais refuser ». Après la célébration du mariage à Dakar, elle était allée en France rejoindre son mari, qu'elle découvrait (en même temps qu'un nouveau pays) car celui-ci avait émigré depuis très longtemps. Dès qu'elle a appris à connaître son mari, elle a su que ce mariage ne serait pas éternel : « nous étions totalement opposés ». Elle vivra avec lui jusqu'à la naissance de sa troisième fille. Elle demanda le divorce et retourna au Sénégal. Elle reprit ses études à la faculté, mais sans succès car elle avait un nouveau-né et venait juste de divorcer. Elle s'est alors orientée vers une formation de secrétariat à la suite de laquelle elle a pu trouver du travail comme secrétaire dans une grande entreprise.

Petit à petit elle arrive à bien s'installer en achetant une maison et une voiture. Ses trois filles ont été dans les meilleures écoles à Dakar (privé catholique à l'époque) : l'une est avocate, l'autre médecin et la troisième est ingénieur. Elles sont toutes les trois mariées et elle en est très fière. Tabara ne s'est jamais remariée depuis lors. Elle dit n'avoir pas trouvé l'homme idéal mais surtout parce qu'elle s'était fixé comme objectif de se consacrer à l'éducation de ses enfants, et de ne pas se laisser perturber par un autre homme et une belle-famille. Tabara est fille unique et vit avec sa mère depuis que cette dernière a perdu son second mari (elle n'a pas connu son père, qui est décédé alors qu'elle était en bas âge). Elle garde ses petits-enfants à la sortie de l'école. Son ex-mari prétexte la présence de ces petits-enfants pour lui rendre visite.

Tabara a décliné plusieurs fois les propositions de se remarier avec lui sous la pression de sa belle-famille qui à un moment donné utilisait sa fille aînée pour qu'elle accepte. Sa détermination à ne pas se remarier reste entière. A plusieurs reprises, des hommes ont voulu la remarier mais elle a toujours refusé non seulement parce qu'elle ne voulait pas être dans une union polygame¹⁴. Mais également parce qu'elle jugeait également les demandes en mariage en décalage avec ses souhaits. C'est à dire qu'à chaque fois qu'elle se sentait prête pour se remarier, ces prétendants ne souhaitaient que passer du temps avec elle. Maintenant qu'elle peut se passer d'un homme, ils sont presque tous revenus pour lui réitérer leur amour et leur souhait de se remarier avec elle. Elle reste formelle « *je me suis battue avec mes filles toutes seules, je ne laisserai pas à ces hommes qui ont pris la fuite jadis, savourer les fruits de mes sacrifices.* »

Elle avoue qu'être femme divorcée est une situation très difficile au Sénégal pour plusieurs raisons : c'est un état qui crée la méfiance des autres femmes en union, elles se sentent menacées par la présence de femmes non mariées, à priori libre, dans leur environnement. Cette situation crée de la jalousie et peut faire l'objet de propos blessants (dits souvent derrière elle). La femme est tout de suite vue comme étant « une voleuse de mari » ou « l'amante de leur mari ». Tabara avoue avoir subi des méchancetés de la part de femmes avec qui, il n'a jamais été question de quoi que ce soit avec leurs maris. Elle dit s'être bien comportée en tant que femme divorcée pour ne pas donner le mauvais exemple à ses filles à qui elle a appris que ce qui est primordial pour une femme, c'est plus la recherche de l'autonomie et de l'indépendance économique, et de ne jamais compter sur un homme pour vivre.

Pour Tabara, il apparaît clairement que la femme peut avoir une vie en dehors du mariage mais juste pour un temps car elle souhaiterait trouver un mari et elle raconte le mariage de ces trois filles avec une très grande fierté. Tabara n'a pas désobéi à ses parents en acceptant de se marier avec un inconnu mais elle a su utiliser son divorce, qui en définitif est un plan mûrement réfléchi. Le choix de ces parents aurait pu conduire à une union stable comme cela a été le cas de beaucoup de femmes de sa génération qui ont subi un mariage arrangé. Ce n'est pas le manque d'amour qui explique l'échec de son mariage mais plutôt le fait qu'elle voulait donner une autre orientation à sa vie. Tabara n'a pas voulu se contenter comme bien des femmes qui sont restées en union, de ce que le mariage pouvait leur offrir.

Le cas de Tabara illustre qu'au Sénégal, il est possible de divorcer mais aussi de le rester pendant longtemps. Néanmoins, cette opportunité s'accompagne de certaines concessions telles que résider avec ses enfants et aussi cohabiter avec une autre personne adulte. Cela peut être sa propre mère, son oncle, son père ou un grand-parent qui en assurera la garde. La présence de cette personne symbolise le respect, elle traduit le besoin d'avoir une conduite transparente, de manière à ce que l'image sociale de cette « femme seule » ne soit pas ternie.

¹⁴ son point de vue était autre lorsque nous nous sommes entretenues avec elle

La garde des enfants est très souvent confiée à la femme. En cas de répudiation aussi, la femme part avec ses enfants. Les hommes divorcent de leurs femmes mais aussi des enfants. Parfois ils veulent récupérer les garçons à l'âge de 7 ans.

Conclusion

Les femmes vivent à Dakar dans un univers fait de contradictions et parmi les dilemmes dans lesquels elles se trouvent, il y a celui de « travailler et de bien travailler » c'est à dire d'avoir d'une part, une activité rémunérée capable de leur permettre de prendre en charge leurs propres besoins et dans les catégories plus défavorisées de se substituer au mari défaillant (sans toutefois le faire savoir), et d'autre part d'être une bonne épouse et une bonne mère de famille. Comme nous l'avons montré ailleurs, (Adjamagbo, Antoine et Dial, 2003), les femmes sénégalaises sont alors confrontées au dilemme qu'engendre la conciliation du travail et des tâches familiales.

Par ailleurs, le remariage est une partie intégrante du divorce autant dans le discours des femmes que dans la réalité des choses. Toutes les divorcées non encore remariées sont à la recherche de ce mari pourvoyeur de ressources financières qui les dispenseraient de travailler pour gagner de l'argent pour survivre. Or ce mari idéal n'existe pas. Il apparaît aussi que le divorce ou plutôt que les divorces sont tabous. Les femmes disent assez facilement qu'elles ont connu une rupture d'union mais elles ont plus de difficultés à parler de leurs multiples divorces. Cette mauvaise perception des divorces est légitimée par le fait qu'il est socialement mal perçu de passer par plusieurs hommes. Pour une femme c'est presque donner la preuve qu'elle est inapte à rester dans une union, et qu'elle n'est donc pas faite pour le mariage. Les femmes sont implicitement prises pour responsables de leur divorce quel qu'en soit les raisons. Le mariage est reconnu comme difficile et problématique au Sénégal. Lorsque la femme entre en union, elle doit intégrer cette dimension et accepter de rester mariée à n'importe quel prix. Il y a une relation de cause à effet entre le comportement de la femme en union et la réussite sociale de ses enfants. Le courage « mugn », l'abnégation, la soumission au mari, la docilité sont des qualités requises pour la femme mariée alors qu'elles sont en décalage avec le contexte urbain du mariage aujourd'hui.

Le divorce peut être une opportunité à saisir pour la femme même s'il n'est pas suffisant pour son épanouissement et son émancipation. Seules certaines femmes en tirent profit, il s'agit de celles qui ont eu avant ou durant leur mariage des ressources capables de leur permettre de trouver au moment du divorce une autonomie économique ou bien celles qui ont une famille sur qui compter.

Les femmes qui auraient moins de contraintes sociales seraient les jeunes femmes divorcées (cas je n'ai pas abordé dans le présent texte). Elles ont rempli le contrat qui les liait à la société, en s'étant mariée une fois. Elles sont sorties de l'union dans laquelle elles ne se reconnaissaient pas, elles ne se remarient pas malgré les multiples sollicitations. Elles sont alors tranquilles pour un certain temps.

Bibliographie

ADJAMAGBO Agnès, ANTOINE Philippe, DIAL Fatou Binetou, 2003 : Le dilemme des Dakaroises : entre travailler et « bien travailler » in Momar Coumba Diop, *Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable*, p. 247-272. – Paris, Karthala.

ANTOINE Philippe, DIAL Fatou Binetou, 2003 : Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé. Journées scientifiques de l'AUF *Familles du Nord, Familles du Sud*, Marseille 23-26 juin 2003, 22 p. (A paraître dans les actes du colloque)

ANTOINE Philippe et Abdou Salam FALL (sd de), 2002 : *Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres à Dakar*, Rapport d'étape pour le CODESRIA, IRD-IFAN, Dakar, Mars 2002, 118 p + 22 p annexes.

BISILLIAT Jeanne (s.d.), 1996 : *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris : Karthala, 410p.

BOP Codou, 1995 : Les femmes chef de ménage à Dakar, *Afrique et développement*, Codesria, Vol XX, n° 4

Code de la famille annoté, 1990, Éditions juridiques africaines, Dakar, 441 p.

DIAL Fatou Binetou, 2001 : Le divorce, source de promotion pour les femmes ? L'exemple des femmes divorcées de Dakar et Saint-Louis (Sénégal), Colloque international : *Genre, population et développement en Afrique*, Abidjan, 16-21 juillet, ENSEA-IFORD-INED-UEPA, 15 p.

DIAL Fatou Binetou, 2000: *Promotion sociale et économique après divorce à Dakar*. Université Cheikh Anta Diop de Dakar (DEA sous la direction : Abdoulaye Bara Diop). 91 p.

DIOP Abdoulaye Bara, 1985 : *La famille wolof : tradition et changement*. Paris, Karthala, 262 p.

MARTIN Claude, 1997 : *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes. Collection « le Sens social », 330 p.

Ministère de l'Économie et des Finances et du Plan (Direction de la Prévision et de la Statistique) ; DHS – Macro International, 1998: *Enquête démographique et de santé au Sénégal 1997 (EDS III)*, Dakar, Calverton, 238 p.

PILON Marc, MAMA M. S., TICHIT C., 1997, Les femmes chefs de ménage : aperçu général et études de cas in *Ménages et famille en Afrique* sous la direction de Pilon M., Locoh T., Vignikin K., Vimard P., CEPED, Paris

THORE Luc, 1964 : Mariage et divorce dans la banlieue de Dakar, *Cahiers d'études africaines* n° 4, Vol IV, p. 479-551.